Gemeng Hesper

INSPECTION DU TRAVAIL ET DES MINES
Entrée: 02 JUIL. 2025
ESA Eeckhout David
Référence: 2025-13538-12

Administration Communale de Hesperange

Hesperange, le 30 juin 2025

Inspection du travail et des mines

B.P. 27
L-2010 Luxembourg

INSPECTION DU TRAVAIL ET DES MINES
Service Etablissements Soumis à Autorisation
ENTRÉE - 3 JUIL. 2025
Référence:

Dossier suivi par : Jérôme Britz
Tél.: 36 08 08-2206
E-mail : jerome.britz@hesperange.lu

Votre réf. : ESA/PAM/2025-13538/139-1 – Consultation publique « Dupont de Nemours »
Notre réf. :

Objet : **Projet de règlement grand-ducal délimitant les zones relatives à la maîtrise de l'urbanisation pour l'établissement de la société Dupont De Nemours Luxembourg s.à r.l. en application de la loi du 28 avril 2017 relative aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses**

Consultation du public et avis de synthèse

Monsieur le Directeur,

Conformément à votre courrier recommandé du 13 mai 2025 (réf. ESA/PAM/2025-13538/139-1) nous demandant de vous faire parvenir copie des documents transmis à Monsieur le Ministre du Travail, je vous prie de trouver, ci-jointe, une copie de la lettre que nous adressons ce jour à Monsieur le Ministre, concernant l'avis favorable du collège des bourgmestre et échevins relatif au projet de règlement grand-ducal délimitant les zones de sécurité pour l'établissement Dupont De Nemours Luxembourg s.à r.l. ainsi que les annexes y énumérées.

Je demeure à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le secrétaire,
(contresignature art. 74 de la loi communale)

Jérôme Britz

Pour le bourgmestre empêché,
L'échevin,
(par application de l'art. 64 de la loi communale)

Claude Lamberty

ESA/PAM/2025-13538-13

Gemeng Hesper

COPIE

Administration Communale
de Hesperange

Hesperange, le 30 juin 2025

Monsieur Georges Mischo
Ministre du Travail
26, rue Sainte-Zithe
L-2763 Luxembourg

Dossier suivi par : Jérôme Britz
Tél.: 36 08 08-2206
E-mail : jerome.britz@hesperange.lu

Votre réf. : ESA/PAM/2025-13538/139-1 – Consultation publique « Dupont de Nemours »
Notre réf. :

Objet : **Projet de règlement grand-ducal délimitant les zones relatives à la maîtrise de l'urbanisation pour l'établissement de la société Dupont De Nemours Luxembourg s.à r.l. en application de la loi du 28 avril 2017 relative aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses**

Consultation du public et avis de synthèse

Monsieur le Ministre,

Conformément à l'article 21, paragraphe 2, de la loi du 28 avril 2017 relative aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, j'ai l'honneur de vous informer que la consultation publique relative au *projet de règlement grand-ducal délimitant les zones liées à la maîtrise de l'urbanisation pour l'établissement de la société Dupont De Nemours Luxembourg s.à r.l.* s'est déroulée dans les formes et délais légaux :

- dépôt du dossier à la maison communale du 20 mai au 19 juin 2025 ;
- publication par affiches dans la commune du 20 mai au 19 juin 2025 et dans quatre quotidiens nationaux le 20 mai 2025.

Aucune observation n'a été formulée à l'encontre dudit projet endéans le délai de trente jours de la publication du dépôt du projet dans les quatre quotidiens. À l'issue de cette procédure, le collège des bourgmestre et échevins, en séance du 30 juin 2025, a émis un avis favorable sur le projet précité. Vous trouverez ci-joints :

1. l'extrait du registre des délibérations du 30 juin 2025 portant avis favorable ;
2. le certificat de publication du 24 juin 2025.

Ces documents constituent l'avis de synthèse et les pièces annexes exigés par l'article 21 précité. Aucune observation écrite du public n'ayant été présentée, aucun commentaire additionnel n'est à joindre.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma plus haute considération.

Le secrétaire,
(contresignature art. 74
de la loi communale)

Jérôme Britz

Pour le bourgmestre empêché,
L'échevin,
(par application de l'art. 64 de la loi communale)

Claude Lamberty

2025-13538-14

Gemeng Hesper

Grand-Duché de Luxembourg

Commune de Hesperange

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU COLLÈGE ÉCHEVINAL

Séance n° 2025/24 du 30.06.2025

Date de la convocation : **20.06.2025**

Présents : **Claude Lamberty, échevin-président,**
Diane Adehm, Guy Wester, échevins,
Jérôme Britz, secrétaire

Absents : **Marc Lies, bourgmestre (excusé)**

Objet : **4.1** **Avis relatif au projet de règlement grand-ducal délimitant les zones relatives à la maîtrise de l'urbanisation pour l'établissement de la société Dupont De Nemours Luxembourg s.à r.l. en application de la loi du 28 avril 2017 relative aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses**

Le Collège Échevinal,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi du 28 avril 2017 relative aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses ;

Vu le projet de règlement grand-ducal délimitant les zones relatives à la maîtrise de l'urbanisation pour l'établissement de la société Dupont De Nemours Luxembourg s.à r.l. en application de la loi du 28 avril 2017 relative aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses transmis à l'administration communale de Hesperange par courrier recommandé avec accusé de réception en date du 13 mai 2025 ;

Considérant que le projet a été déposé à la maison communale à Hesperange pendant trente jours, à savoir du 20 mai 2025 jusqu'au 19 juin 2025 ;

Considérant que le projet susmentionné a été déposé pendant trente jours, à savoir du 20 mai 2025 jusqu'au 19 juin 2025, à la maison communale où le public pouvait en prendre connaissance ;

Considérant que ledit dépôt a été publié par voie d'affiches apposées dans la commune de manière usuelle et invitant le public à prendre connaissance du projet du 20 mai 2025 jusqu'au 19 juin 2025 ;

Considérant que le dépôt a également été publié dans quatre quotidiens publiés et imprimés au Grand-Duché de Luxembourg en date du 20 mai 2025 ;

Considérant que le projet d'aménagement particulier susmentionné a été publié sur le site internet de la commune à partir du 20 mai 2025 ;

Considérant qu'aucune observation n'a été formulée à l'encontre dudit projet endéans le délai de trente jours de la publication du dépôt du projet dans les quatre quotidiens ;

Après en avoir délibéré conformément à la loi et à l'unanimité des voix

Décide

D'aviser favorablement le projet de règlement grand-ducal délimitant les zones relatives à la maîtrise de l'urbanisation pour l'établissement de la société Dupont De Nemours Luxembourg s.à r.l. en application de la loi du 28 avril 2017 relative aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

La présente délibération est transmise à

- Monsieur le Ministre du Travail ;
- Monsieur le Directeur de l'Inspection du travail et des mines.

En séance à Hesperange. Date qu'en tête.

Suivent les signatures.

Pour extrait conforme.

Hesperange, le 30.06.2025.

Le secrétaire,

Le bourgmestre,
Pour le bourgmestre empêché,
L'échevin,
(par application de l'art. 64 de la loi communale)

2025-13538-15

COPIE

Gemeng Hesper

Administration Communale
de Hesperange

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Projet de règlement grand-ducal délimitant les zones relatives à la maîtrise de l'urbanisation pour l'établissement de la société Dupont De Nemours Luxembourg s.à r.l. en application de la loi du 28 avril 2017 relative aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Il est certifié par la présente que le dossier relatif au projet de règlement grand-ducal délimitant les zones relatives à la maîtrise de l'urbanisation pour l'établissement de la société Dupont De Nemours Luxembourg s.à r.l., sis rue Général Patton L-5326 Contern, a été déposé pendant trente jours, à savoir du 20 mai 2025 jusqu'au 19 juin 2025 à la maison communale à Hesperange où le public pouvait en prendre connaissance.

Le dépôt a été publié par voie d'affiches apposées dans la commune du 20 mai 2025 jusqu'au 19 juin 2025 de manière usuelle et invitant le public à prendre connaissance du projet.

Le dépôt a également été publié dans quatre quotidiens publiés et imprimés au Grand-Duché de Luxembourg en date du 20 mai 2025.

Le dossier a été publié sur le site internet de la commune à partir du 20 mai 2025.

Le délai prévu pour la publication s'étant écoulé, il est constaté qu'aucune observation n'a été présentée contre le projet en question.

Hesperange, le 24 juin 2025.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le secrétaire,

Le bourgmestre,

474, route de Thionville, L-5886 Hesperange
Adresse postale : B.P. 10, L-5801 Hesperange
Tél.: 36 08 08-1
www.hesperange.lu